

Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

Préavis municipal n°9/2013 concernant le remplacement et l'extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie « Vuannaz - Les Cases » avec demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 9/2013 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de fr. 601'000.00 (six cents un mille francs) pour le remplacement et l'extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux dits « Vuannaz - les Cases ».

1. Préambule

Ce remplacement est prévu dans le plan de législature, en raison du mauvais état de la conduite et surtout à cause de sa vétusté. En effet, la partie en fonte a très mal vieilli et de nombreuses réparations ont été nécessaires. La seconde partie est en Eternit, son diamètre est trop petit et ne correspond plus aux normes exigées par l'ECA, autant par son diamètre que par la résistance à la pression. Le nouveau tracé permettra une meilleure défense incendie, puisque 5 bornes hydrantes seront implantées contre 2 actuellement.

Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA et la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA seront contactées pour un éventuel intérêt à la participation de ces travaux dans le cadre de l'extension ou de réfection de leurs conduites. En cas d'intérêt pour la pose de tuyaux dans les fouilles, elles participeront au prorata au financement des travaux.

2. Travaux projetés

Entre les points A et C, la nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est prévue en polyéthylène soudé PE 100-PN16, Ø extérieur 200 mm / Ø intérieur 163,6 mm. Elle reliera la vanne de prise existante sur la conduite en fonte Ø 125 reliant Le Pigeon à l'entrée du village côté Pra Chevillard. Cette conduite empruntera une gaine mise en place par la méthode d'un forage dirigé d'une longueur d'environ 60 mètres et passant sous la route de Vevey. Elle se raccordera au point C, sur la conduite existante de même calibre par le biais d'une vanne DN 200 existante et placée à cet endroit.

Au point B, une fouille en puits sur le forage dirigé permettra la pose d'une vanne de prise pour relier la borne hydrante existante à l'angle de la parcelle 935. Le calibre prévu pour ce tronçon entre dans le cadre d'un bouclage, prévu par le PDDE de la zone industrielle.

Du point C au point D, la nouvelle conduite sera posée en polyéthylène soudé PE 100-PN16, Ø extérieur 160 mm / Ø intérieur 130,8 mm. Elle longera le chemin des Cases pour se diriger sur l'entrée du camping. Elle sera posée ensuite le long d'un chemin privé pour couper à travers champs sur l'angle de la parcelle 1347. Le réducteur de pression, posé sur la conduite en Eternit dans la chambre en TC Ø 100 mm, sera supprimé et la chambre démolie. De là, la conduite reliera le point D en passant par l'angle de la parcelle 1541. Les dimensions sont conformes au PDDE en vigueur. Cette artère permettra le raccordement des bâtiments privés concernés ainsi que du stand de tir, soit un total de 14 raccordements. Cette conduite empruntera un nouveau tracé, c'est pourquoi les raccordements privés seront effectués, pour certains, par des prolongements de conduites existantes avec la pose de la vanne sur des chemins accessibles. Dans d'autres cas, il est prévu la reprise de conduites privées existantes ainsi que le tubage de l'ancienne conduite en Eternit Ø 100 mm, ceci afin de limiter au maximum les travaux de génie civil. Pour exemple, le raccordement de la conduite du stand de tir sera entrepris depuis le point D par la pose de la vanne de prise, puis reliera l'ancienne conduite du bâtiment n° 492, qui elle est reliée directement au fond du vallon sur la conduite Eternit. Un tubage d'une longueur d'environ 300 m finalisera ce raccordement.

3. Coûts

Le montant total des travaux est estimé à environ fr. 601'000.00. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Il s'établit de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouilles sur chaussées	fr.	39'430.00
2. Travaux de génie civil – Fouille dans prés	fr.	191'950.00
3. Travaux d'appareillage	fr.	166'145.00
4. Forage dirigé	fr.	50'000.00
4. Frais administratifs et technique	fr.	54'000.00
5. Prestations géométriques – indemnités	fr.	5'000.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	fr.	<u>49'956.50</u>
Montant total HT	fr.	556'481.50
TVA 8% arrondi	fr.	<u>44'518.50</u>
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :	fr.	<u>601'000.00</u>

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à un subside d'environ fr. 110'000.00.

4. Financement et évolution du plafond d'endettement

Cet objet est totalement attribué au service de l'eau, il sera financé par un emprunt d'au maximum fr. 500'000.00, amorti sur 30 ans au maximum, soit au minimum fr. 16'500.00 par année, le solde étant financé par la liquidité courante.

N° préavis	Date					Plafond d'emprunts 2012/2016
12/2011	16.12.2011					fr. 12'500'000.00
Emprunts						
		Objets	Contractés	Accordés	Prévus	Solde à disposition
	01.01.2013	Total des emprunts	fr. 9'427'784.10			fr. 3'072'215.90
02/2012	03.05.2012	Déplacement de la conduite eau potable et du collecteur EU - Les Perrières		fr. 450'000.00		fr. 2'622'215.90
01/2013	02.05.2013	Extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits "La Bedaule et la Demellette"		fr. 250'000.00		fr. 2'372'215.90
	31.03.2013	Amortissement 2013 (1er trimestre)	fr. -22'500.00			fr. 2'394'715.90
04/2013	20.06.2013	Extension de l'épuration dans le secteur "Mollie-Margot/la Plumette"		fr. 500'000.00		fr. 1'894'715.90
	30.06.2013	Amortissement 2013 (2ème trimestre)	fr. -198'500.00			fr. 2'093'215.90
	30.09.2013	Amortissement 2013 (3ème trimestre)	fr. -105'835.00			fr. 2'199'050.90
08/2013		Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie "Les Perrières - Les Cornes de Cerf"			fr. 200'000.00	fr. 1'999'050.90
09/2013		Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie "Vuannaz - Les Cases"			fr. 500'000.00	fr. 1'499'050.90

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAU)

VU le préavis municipal n°9/2013,

Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et l'extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie « Vuannaz – Les Cases ».
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de fr. 601'000.00 selon le point 4 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Annexe : 1 plan

Admis en séance de Municipalité le 28 octobre 2013

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton